



## VIREMENT INDU DE LOYER A LA PROPRIETAIRE

Par **FLOD77**, le **12/03/2015** à **14:23**

Bonjour,

Je viens vous faire part du problème de mon fils.

Il a déménagé le 20 décembre 2012. Son loyer était réglé par virement, un ordre de virement avait été établi précisant le motif du virement . Un courrier a été fait auprès de la banque précisant un changement d'adresse.

Lors d'un retrait d'espèce que mon fils n'a pu obtenir, et après délivrance d'un relevé il est apparu qu'un virement pour paiement de loyer avait été effectué le 18 septembre 2014 et que le changement d'adresse n'avait pas été pris en compte ? Que faire pour récupérer ce loyer induit viré sur le compte de l'ancienne propriétaire ? Mon fils a été la voir, elle n'avait pas de chéquier les n° de téléphone ont été échangés mais elle reste injoignable..... Mon fils pense qu'il n'avait pas précisé dans son courrier l'arrêt du virement....du fait qu'il précisait un changement d'adresse. C'est un compte qui ne servait qu'à recevoir des remboursements, et de ce fait dès qu'il y a eu la somme nécessaire - 750€ le montant du loyer - la banque a pu effectuer le virement, heureusement qu'il n'y avait pas plus d'argent !!!!!

Merci pour les solutions que vous pourrez apporter

Par **janus2fr**, le **12/03/2015** à **17:29**

Bonjour,

Il faut que votre fils réclame à son ex-bailleur le remboursement du loyer versé induit, par LRAR dans un premier temps puis devant le juge d'instance si cela ne suffit pas.

Par **FLOD77**, le **13/03/2015** à **08:33**

Merci pour votre réponse.

Un courrier en lettre simple et en recommandée avec AR a été fait. Mon ex propriétaire ne s'est même pas donné la peine d'aller chercher la lettre à la poste ! Cela ne m'étonne qu'à moitié..... Déjà pour le reversement du dépôt de garantie elle ne s'était pas présentée à la convocation du médiateur..... Ce qui fait qu'elle n'a pas rendu la caution..... Il aurait fallu prendre un avocat....et je n'ai pas les moyens même en demandant l'aide juridictionnelle il y

avait une partie à ma charge  
C'est vraiment quelqu'un de malhonnête...

Par **janus2fr**, le **13/03/2015** à **08:50**

[citation] Il aurait fallu prendre un avocat...[/citation]  
L'avocat n'est absolument pas nécessaire dans ces procédures qui restent très simples.